



ARCEA – CA du 22 septembre 2022

Présentation mutuelle CEA

par Bruno DUPARAY

- Historique des actions menées par la commission mutuelle depuis le début de l'année,
- Rappel sur les études sur les évolutions pour 2023,
 - Les améliorations dans le régime de base.
 - Les régimes « Essentiel » et « Confort »
- Les courriers MHN ; enquête, choix du régime et campagne de justificatif,
- Les cotisations 2023,
- Analyse comparative des coût de santé.



ARCEA - Commission mutuelle Historique des actions 2022

- Le 30 mars : mail à la CGS avec planches de propositions de l'ARCEA.
- Le 1^{er} avril : réunion du groupe de travail de la CGS,
- Le 4 avril : lancement de l'enquête ARCEA,
- Le 11 et 12 avril : mail aux membres de la CGS et à DRHRS sur les résultats de l'enquête,
- Le 13 avril : 2^{ème} réunion du groupe de travail de la CGS,
- Le 24, 25 et 29 avril : diffusion à MHN, DRHRS et OS de la [fiche de propositions de l'ARCEA](#),
- Le 29 avril : publication du rapport MHN sur les évolutions 2023
avec en annexe la fiche de propositions de l'ARCEA,
- Le 16 mai : réunion avec DRHRS,
- Le 24 mai : envoi d'un courrier aux OS (interpellation pour une prise de position).
- Réunion CGS élargie le 21 juin 2022
- AG MHN le 29 juin 2022
- Réunion CGS Exceptionnelle le 2 septembre 2022
- [Communiqué aux adhérents le 5 septembre 2022](#)



Contenu du nouvel accord de fin 2021

Engagement des parties à mener et finaliser les travaux en 2022 :

- Etude de faisabilité sur une évolution de la structure de cotisation du contrat C2 à compter du 1^{er} janvier 2023
(Reporté en 2024 – Lancement d'une enquête sur le revenu fiscal de référence)
- Etude sur une nouvelle amélioration des garanties à compter du 1^{er} janvier 2023.
(Voir améliorations régime de base).
- Etude d'opportunité relative à la mise en place d'une option minorée adaptée aux besoins des assurés retraités à compter du 1^{er} janvier 2023
*(Mise en place de 2 régimes pour les retraités : **Essentiel et Confort**)*
- Etude d'opportunité de la souscription par le CEA d'un contrat surcomplémentaire santé à adhésion facultative
(Solution non retenue)

Les améliorations dans le régime de base

- **Consultations spécialistes :**
 - Praticien adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) : **170% BR** au lieu de 125% BR
 - Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (hors OPTAM) : **150% BR** au lieu de 105% BR
- **Orthodontie Enfant et Adulte** : **350% BR** au lieu de 300% BR pour Enfant uniquement
- **Médecine alternatives** : **35€ par séance (maxi 3 par an par bénéficiaire)** au lieu de 35€ par séance (maxi 2 par an par bénéficiaire)
- **Implant et pilier** : **forfait de de 40% PMSS par implant + pilier** dans la limite de 2 implants et 2 piliers par an par bénéficiaire au lieu de forfait de 34% PMSS par implant (maxi 2 par an par bénéficiaire)

Les améliorations dans le régime de base

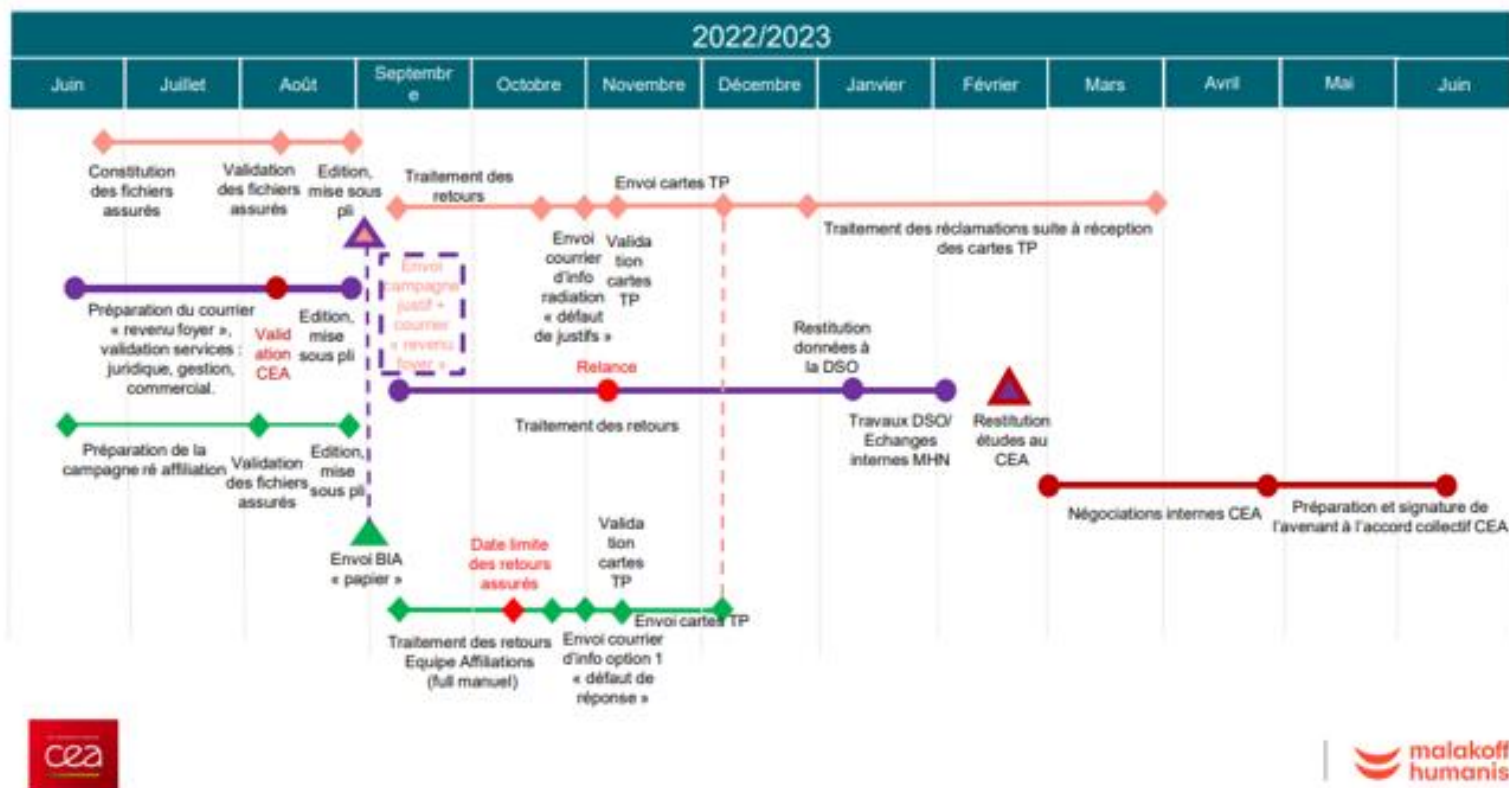
- **Consultations spécialistes :**
 - Praticien adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) : **170% BR** au lieu de 125% BR
 - Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (hors OPTAM) : **150% BR** au lieu de 105% BR
- **Orthodontie Enfant et Adulte** : **350% BR** au lieu de 300% BR pour Enfant uniquement
- **Médecine alternatives** : **35€ par séance (maxi 3 par an par bénéficiaire)** au lieu de 35€ par séance (maxi 2 par an par bénéficiaire)
- **Implant et pilier** : **forfait de de 40% PMSS par implant + pilier** dans la limite de 2 implants et 2 piliers par an par bénéficiaire au lieu de forfait de 34% PMSS par implant (maxi 2 par an par bénéficiaire)



Rétroplanning des campagnes 2022

Trois campagnes concernant le périmètre du contrat 2 seront menées au deuxième semestre 2022 :

1. Campagne des justificatifs
2. Campagne d'info revenus du foyer
3. Campagne de choix d'option C2-C2BIS





Les 3 courriers MHN

Le courrier enquête

malakoff humanis

Service Client
02 40 00 00 00
www.malakoffhumanis.com

Madame
Cécile - Marie - Philippe
adresse_1.jpg_01
adresse_1.jpg_02
adresse_1.jpg_03
adresse_1.jpg_04
adresse_1.jpg_05
adresse_1.jpg_06

Quinquennal le 08 septembre 2023

Objet : Suite à l'envoi de vos sollicitations suite à notre enquête (1)
Cécile - Marie - Philippe

Vous êtes client de Malakoff Humanis et vous avez fait votre enquête à nos côtés.

Vous allez être suivi par un conseiller en ligne par le CSA, ainsi l'adhésion de votre contrat sera conditionnée de manière automatique, les modalités de vos remboursements seront fixées sur la base de vos données. Le CSA a pour rôle de vous fournir des conseils de suivi et d'accompagner au mieux votre contrat de ligne. Vous allez recevoir par email un document sur le CSA au titre de vos données.

Les données de votre enquête seront partagées, sous condition de confidentialité et de sécurité, avec :

Comment nous répondre après 21 jours (2) au plus tard ?

Si vous souhaitez participer à cette étude, nous vous invitons de nous retourner le coupon-réponse joint avec votre acte d'adhésion (3).

Par courrier (sans affranchir) à l'adresse :

Malakoff Humanis
Service Client
10000 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Si vous préférez, Cécile - Marie - Philippe, vous pouvez solliciter :

Luis Barria
Directeur Service Client

Malakoff Humanis - Malakoff est un membre du groupe Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis.

Le courrier choix Confort ou Essentiel

malakoff humanis

Service Client
02 40 00 00 00
www.malakoffhumanis.com

Monsieur
Monsieur
adresse_1.jpg_01
adresse_1.jpg_02
adresse_1.jpg_03
adresse_1.jpg_04
adresse_1.jpg_05
adresse_1.jpg_06

Quinquennal le 07 août 2023

Objet : Souhaitons vous changer de couverture après le 30/09/23

Monsieur,

Comme vous le savez, le CSA (Service Client) de Malakoff Humanis vous accompagne dans votre contrat de ligne. Pour être au plus près de vos attentes et en conséquence avec le CSA et les partenaires externes, nous avons choisi à compter du 30 septembre 2023 :

- de continuer avec une couverture santé assurée avec des garanties essentielles (niveau de base à 10000€) ;
- de vous offrir une nouvelle couverture, une couverture essentielle et nous de garantir qu'il s'agit de la couverture essentielle.

A noter : Dans ce cas, il vous faudra attendre d'une option, elle sera la couverture essentielle. Elle prendra fin le 30 septembre 2023, votre contrat sera donc en option.

Vous retrouverez en annexe l'indicateur des garanties et les tarifs de vos deux options. Vous pouvez ainsi être sûr de choisir l'option qui vous conviendra le mieux.

Vous devez agir de votre côté avant le 30/09/2023 :

Vous devez retourner de nous retourner le coupon-réponse, accompagné et suivi d'un acte de votre acte de couverture essentielle (niveau de base à 10000€), à l'adresse suivante :

Malakoff Humanis
Service Client
10000 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Sans réponse de votre part, votre couverture santé assurée sera automatiquement complétée le 30 septembre 2023.

Vous nous remercions de votre confiance.

Luis Barria
Directeur Service Client

Malakoff Humanis - Malakoff est un membre du groupe Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis.

Courrier justificatif ayants droits

malakoff humanis

Service Client
02 40 00 00 00
www.malakoffhumanis.com

Monsieur
Monsieur
adresse_1.jpg_01
adresse_1.jpg_02
adresse_1.jpg_03
adresse_1.jpg_04
adresse_1.jpg_05
adresse_1.jpg_06

Quinquennal le 08/09/2023

Objet : Votre sollicitation 2023 et les justificatifs à fournir à partir du 21 septembre 2023 au plus tard

Vous souhaitez de signer votre acte de participation au CSA. Pour valider le montant de votre sollicitation 2023 au titre de votre acte de base, nous vous invitons de nous transmettre les documents suivants :

- si votre revenu imposable 2021 est inférieur ou égal à 11 432 €*, utilisez le coupon-réponse n°1 et nous retourner par mail csa@malakoffhumanis.com ou par courrier Malakoff Humanis - Service Client - 10000 Saint-Quentin en Yvelines Cedex;
- si votre revenu imposable 2021 est supérieur à 11 432 €*, utilisez le coupon-réponse n°2.

Comment nous répondre après 21 jours (2) au plus tard ?

- par mail csa@malakoffhumanis.com ou par courrier Malakoff Humanis - Service Client - 10000 Saint-Quentin en Yvelines Cedex;
- ou par courrier Malakoff Humanis - Service Client - 10000 Saint-Quentin en Yvelines Cedex.

Tout document de votre part, la sollicitation essentielle sera sans préjudice à compter du 30 septembre 2023.

Vous pouvez avoir à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Malakoff Humanis
Service Client
10000 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Luis Barria
Directeur Service Client

Malakoff Humanis - Malakoff est un membre du groupe Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis. Malakoff Humanis est une filiale de Malakoff Humanis.



Tarifs annuels 2023

Catégorie C1 (Actifs)		Catégorie C2 (Retraités)			Catégorie C2 (Conjoints>seuil)
Cotisations	Quote-part	Régime	Cotisation	Vous paierez	Cotisation
1152 €/an <i>91,71€/mois</i>	246 €/an <i>20,50€/mois</i> (sans changement)	Confort	1780,56€ <i>148,38€/mois</i> (+13,7 %)	1584€ <i>132€/mois</i> (+16%)	1597€ <i>133€/mois</i> (+2,4%)
		Essentiel	1260€ <i>105€/mois</i>	1063,44€ <i>88,62€/mois</i>	1223,04€ <i>101,92€/mois</i>

Options 2023			
<i>Maintien des cotisations 2022-2023 avec améliorations de prestations</i>			
	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	126,12€	183,24€ <i>15,27€/mois</i>	76,20€
Option 2	227,04 €	331,44 € <i>27,62/mois</i>	138,60 €
Option 3	499,92 €	653,04 € <i>54,42€/mois</i>	276,36 €



Cotisations évolution en fonction situation et options entre 2021 et 2023

	Retraité CEA seul	Conjoint de retraité > seuil (y compris survivant)	Conjoint de retraité < seuil (y compris survivant)	Couple de retraités avec conjoint > seuil	Couple de retraités avec conjoint < seuil
Base 2021 (€/mois)	102	154	0	256	102
Base 2023 (€/mois)	132,00	136,27	0	268,27	132,00
Ecart (€/mois)	30,00	-17,73	0,00	12,27	30,00
% écart	29,4%	-11,5%	0,0%	4,8%	29,4%
Base + Option1 2021	124,44	176,44	22,44	300,88	146,88
Base + Option1 2023	147,27	151,54	15,27	298,81	162,54
Ecart (€/mois)	22,83	-24,90	-7,17	-2,07	15,66
% écart	18,3%	-14,1%	-32,0%	-0,7%	10,7%
Base + Option2 2021	142,6	194,6	40,6	337,2	183,2
Base + Option2 2023	159,62	163,89	27,62	323,51	187,24
Ecart (€/mois)	17,02	-30,71	-12,98	-13,69	4,04
% écart	11,9%	-15,8%	-32,0%	-4,1%	2,2%
Base + Option3 2021	181,98	233,98	79,98	415,96	261,96
Base + Option3 2023	186,42	190,69	54,42	377,11	240,84
Ecart (€/mois)	4,44	-43,29	-25,56	-38,85	-21,12
% écart	2,4%	-18,5%	-32,0%	-9,3%	-8,1%



Analyse comparative des coûts de santé

Méthodologie développée par la section du Ripault
et adoptée par la Commission Mutuelle de l'ARCEA

➤ Choix de 3 parcours types de santé :

- Parcours de santé important,
- Parcours de santé moyen : sans médecine alternative, sans implant dentaire et sans cure,
- Parcours de santé réduit : sans cure, pas d'implants, sans prothèse dentaire, sans prothèses auditives, changement de lunette tous les 3 ans.

➤ Calcul de dépense mensuel de santé = cotisation mensuelle + reste à charge mensuel

COUT MENSUEL
POUR UN ADHERENT SEUL - UN ADHERENT DONT LE CONJOINT ADHERE A UNE AUTRE MUTUELLE - UN VEUVE OU VEUVE D'AGENT

			HUMANIS BASE ADHERENT SEUL	HUMANIS BASE VEUF OU VEUVE D'AGENT	HUMANIS OPTION 2 ADHERENT SEUL	HUMANIS OPTION 2 VEUF OU VEUVE D'AGENT	HUMANIS ESSENTIEL ADHERENT SEUL	HUMANIS ESSENTIEL VEUF OU VEUVE	HUMANIS CONFORT ADHERENT SEUL	HUMANIS CONFORT VEUF OU VEUVE	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local
Parcours de santé important	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	133,00	142,00	160,00	89,00	105,00	132,00	148,00	110,00
		Reste à charge mensuel	48,00	48,00	13,00	13,00	104,00	104,00	34,00	34,00	77,00
		Dépense mensuelle de santé	163,00	181,00	155,00	173,00	193,00	209,00	166,00	182,00	187,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Reste à charge mensuel 100% santé	36,00	36,00	11,00	11,00	39,00	39,00	16,00	16,00	40,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	151,00	169,00	153,00	171,00	129,00	144,00	148,00	164,00	150,00
Parcours de santé Moyen	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	133,00	142,00	160,00	89,00	105,00	132,00	148,00	110,00
		Reste à charge mensuel	24,00	24,00	6,00	6,00	77,00	77,00	24,00	24,00	42,00
		Dépense mensuelle de santé	139,00	157,00	148,00	166,00	166,00	182,00	156,00	172,00	152,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Reste à charge mensuel 100% santé	12,00	12,00	4,00	4,00	12,00	12,00	6,00	6,00	4,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	127,00	145,00	146,00	164,00	101,00	117,00	138,00	154,00	114,00
Parcours de santé réduit	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	133,00	142,00	160,00	89,00	105,00	132,00	148,00	110,00
		Reste à charge mensuel	18,00	18,00	5,00	5,00	28,00	28,00	16,00	16,00	15,00
		Dépense mensuelle de santé	133,00	151,00	147,00	165,00	117,00	133,00	148,00	164,00	125,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Reste à charge mensuel 100% santé	12,00	12,00	4,00	4,00	12,00	12,00	6,00	6,00	5,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	127,00	145,00	146,00	164,00	101,00	117,00	138,00	154,00	115,00

COUT MENSUEL DE SANTE POUR UN COUPLE ADHERENT

	HUMANIS BASE REVENUS DU CONJOINT < au seuil	HUMANIS BASE REVENUS DU CONJOINT > au seuil	HUMANIS OPTION 2 REVENUS DU CONJOINT < au seuil	HUMANIS OPTION 2 REVENUS DU CONJOINT > au seuil	HUMANIS ESSENTIEL REVENUS DU CONJOINT < au seuil	HUMANIS ESSENTIEL REVENUS DU CONJOINT > au seuil	HUMANIS CONFORT REVENUS DU CONJOINT < au seuil	HUMANIS CONFORT REVENUS DU CONJOINT > au seuil	MUTUALI A NIVEAU 4
--	---	---	---	---	--	--	--	--	--------------------------

Parcours de santé important	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	248,00	169,00	302,00	89,00	191,00	132,00	268,00	220,00
		Reste à charge mensuel	96,00	96,00	26,00	26,00	208,00	208,00	68,00	68,00	144,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Dépense mensuelle de santé	211,00	344,00	195,00	328,00	297,00	399,00	200,00	336,00	364,00
		Reste à charge mensuel 100% santé	72,00	72,00	22,00	22,00	78,00	78,00	32,00	32,00	80,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	187,00	320,00	191,00	324,00	167,00	269,00	164,00	300,00	300,00
Parcours de santé Moyen	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	248,00	169,00	302,00	89,00	191,00	132,00	268,00	220,00
		Reste à charge mensuel	48,00	48,00	12,00	12,00	144,00	144,00	48,00	48,00	84,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Dépense mensuelle de santé	163,00	296,00	181,00	314,00	233,00	335,00	180,00	316,00	304,00
		Reste à charge mensuel 100% santé	24,00	24,00	8,00	8,00	24,00	24,00	12,00	12,00	8,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	139,00	272,00	177,00	310,00	113,00	215,00	144,00	280,00	228,00
Parcours de santé réduit	Libre choix de la prestation	Cotisation mensuelle	115,00	248,00	169,00	302,00	89,00	191,00	132,00	268,00	220,00
		Reste à charge mensuel	36,00	36,00	10,00	10,00	56,00	56,00	32,00	32,00	30,00
	Choix de la prestation dans le cadre du 100% santé	Dépense mensuelle de santé	151,00	284,00	179,00	312,00	145,00	247,00	164,00	300,00	250,00
		Reste à charge mensuel 100% santé	24,00	24,00	8,00	8,00	24,00	24,00	12,00	12,00	10,00
		Dépense mensuelle de santé 100% santé	139,00	272,00	177,00	310,00	113,00	215,00	144,00	280,00	230,00